



Devenez médecin du travail en agriculture pour découvrir cette spécialité et une nouvelle façon de pratiquer votre métier. Vous serez un acteur essentiel de la santé et de la sécurité au travail, à la fois conseiller des salariés, des employeurs et des représentants du personnel. La Mutualité sociale agricole (MSA) deuxième, régime de protection sociale assure la totalité de la couverture sociale des salariés, non-salariés et entreprises agricoles. Elle prend également en charge l'action sociale, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels. En nous rejoignant, vous découvrirez un guichet unique de sécurité sociale qui simplifie les démarches administratives en permettant d'apporter un service complet à l'adhérent et un employeur qui porte une attention particulière à la qualité de vie au travail.

Missions principales :

Au sein du service de Santé et Sécurité au travail de la MSA, placé(e) sous la responsabilité du médecin du travail chef, vous intégrez une équipe pluridisciplinaire composée de médecins et d'infirmiers de santé au travail, de conseillers en prévention des risques professionnels et de personnels administratifs. Vos missions sont variées et vous êtes amené(e) à intervenir dans différents types d'entreprises et de filières (exploitations agricoles, coopératives agricoles, entreprises du tertiaire).

Suivre l'état de santé des salariés agricoles, tous secteurs d'activité confondus :

- Participer à la prévention des risques professionnels (risques chimique, biologique, physique, psycho-sociaux...) et à la protection de la santé des travailleurs.
- Conseiller le salarié, l'employeur et ses représentants dans votre champ de compétences.
- Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés agricoles (visites médicales...) en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail du service.
- Contribuer à la veille épidémiologique et à la traçabilité des expositions professionnelles des travailleurs.
- Prévenir la désinsertion professionnelle des travailleurs agricoles et favoriser leur maintien en emploi, en partenariat notamment avec le Médecin-conseil, le travailleur social et le conseiller en prévention des risques professionnels de la caisse de MSA.

Préserver la santé au travail des salariés et non-salariés agricoles :

- Mener des actions ciblées en milieu professionnel (secteurs primaire, secondaire, tertiaire).
- Participer à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail.
- Inciter les employeurs à prendre toutes les mesures justifiées de prévention.

VOTRE CONTRAT

Le lieu de travail est basé sur le site de Clermont-Ferrand.
CDI, Temps plein.

VOTRE PROFIL

- Une bonne connaissance du système de santé et des enjeux de la protection sociale (notamment agricole).
- Une appétence pour la santé au travail et la prévention des risques professionnels et environnementaux.
- Connaissance des outils Informatiques et bureautiques.
- Des capacités d'anticipation, d'organisation et d'adaptation.
- Des qualités relationnelles, le sens de l'écoute et le goût du travail en équipe pluridisciplinaire.
- Titulaire du permis B.
- Vous serez recruté en qualité de collaborateur médecin du travail en agriculture dans l'attente de l'obtention du diplôme de l'INMA (sessions de formation organisées sur une durée de 2 ans, avec prise en charge par la MSA)

NOUS VOUS PROPOSONS

- Possibilité de découvrir le métier de médecin du travail en rencontrant le Médecin du travail chef du service et d'organiser une journée d'immersion avant signature du contrat de travail afin de vous permettre de vous projeter
- Rémunération selon expérience, évolutive et incluant un 13^{ème} mois
- Prime d'intéressement
- Plan d'épargne entreprise et plan épargne retraite (PER) avec abondement de l'employeur.
- Aménagement du temps de travail : forfait annuel en jours, RTT
- Restaurant d'entreprise, Mutuelle, Comité Social et Economique (CSE)
- Possibilité de télétravail
- Place de parking et parking vélo accessible
- « Carte Ticket restaurant ».
- Comité Social et Economique (CSE).
- Formation, développement professionnel continu (DPC).
- Une attestation d'inscription au Conseil de l'Ordre des médecins doit être fournie avant toute prise de fonction.

.....

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Docteur Ruols, Médecin Chef :
ruols.jean-pierre@auvergne.msa.fr

Merci d'adresser votre candidature (cv+lettre) à : <https://jobaffinity.fr/apply/45ax6x6tzb3bqz8oqu>



N'HESITEZ PLUS !

